



OBLIGATAIRES

OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3

Cherchez à tirer parti des opportunités offertes par les obligations souveraines de maturité 1-3 ans, libellées en euro

Le fonds n'est pas garanti, il existe un risque de perte en capital.

OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3

- Un accès aux obligations souveraines de la zone euro de maturité maximum de 3 ans
- Une gestion active des taux d'intérêt basée sur la sélection de titres et la gestion de la sensibilité
- Une gestion réalisée par des spécialistes de la dette d'États

BÉNÉFICIEZ D'UNE GESTION ACTIVE QUI CHERCHE À S'ADAPTER À L'ENVIRONNEMENT DES MARCHÉS DE TAUX.

Ostrum SRI Euro Bonds 1-3 évolue dans une fourchette de sensibilité comprise entre 98 % et 102 % de la sensibilité de son indicateur de référence afin de limiter les impacts en cas de remontée des taux.

L'équipe de gestion a la possibilité d'adapter son exposition sur les différents titres des États membres de la zone euro en fonction de son anticipation sur la fluctuation des taux d'emprunt propres à chaque pays. Cela lui permet de bénéficier des situations particulières et ponctuelles sur ces marchés de taux. Au-delà de l'évaluation des titres, les gérants peuvent également s'exposer sur différentes maturités visant à profiter des meilleurs rendements sur la courbe des taux.

PROFITEZ DU POTENTIEL DES OBLIGATIONS SOUVERAINES DE MATURITES 1-3 ANS

Afin de financer leurs politiques et en l'absence de ressources suffisantes, les États ont traditionnellement deux solutions: emprunter sur les marchés financiers ou créer de la monnaie. Au sein de l'Union Européenne, seule la première solution est autorisée.

Avec Ostrum SRI Euro Bonds 1-3, vous investissez principalement dans la dette des États des pays membres de la zone euro.

L'univers de la dette d'États peut se composer en plusieurs sous-ensembles que ce soit en termes de notation, de maturité et de rémunération. Ostrum SRI Euro Bonds 1-3 peut être investi sur des obligations, libellées en euros, ayant une maturité inférieure à 3,5 ans sans contrainte de notation minimale.

CONFIEZ LA GESTION DE VOTRE INVESTISSEMENT À UNE ÉQUIPE D'EXPERTS DETTES SOUVERAINES

Ostrum SRI Euro Bonds 1-3 est géré par une équipe ayant plus de 20 ans d'expérience et constituée de spécialistes de la gestion obligataire, des taux d'intérêt et de l'inflation. L'équipe de gestion s'appuie sur le scénario macroéconomique d'Ostrum Asset Management pour établir ses vues sur le marché de la dette souveraine en zone euro, au sein d'un Comité de spécialistes. À partir de ses convictions, l'équipe de gestion définit ensuite un portefeuille modèle et sélectionne les titres. Les gérants sont particulièrement attentifs au choix des émetteurs ainsi que de la sensibilité des titres en portefeuille.



POINT D'ATTENTION Ostrum SRI Euro Bonds 1-3 permet de profiter des performances potentielles des marchés financiers en contrepartie d'une certaine prise de risques (**notamment le risque de perte en capital**). Les caractéristiques, le profil de risque et les frais relatifs à ce Fonds sont mentionnés dans le Document d'Information Clé. **Il convient de respecter la durée de placement recommandée de 2 ans**. Avant tout investissement éventuel, il convient de lire attentivement le Document d'Information Clé. Il est disponible sur demande auprès de Natixis Investment Managers International.

2 QUESTIONS AU GÉRANT D'OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3



voir définition
page 4

Adel Rani
GUERMAT

Quelles sont les particularités de la gestion d'Ostrum SRI Euro Sovereign 1-3 ?

« Ostrum SRI Euro Bonds 1-3, les moteurs potentiels de performances sont divers. Nos analyses et recherches nous permettent d'évaluer les titres que nous avons en portefeuille et de varier notre exposition géographique. Notre stratégie consiste également à investir dans une fourchette de sensibilité comprise entre 98 % et 102 % de la sensibilité de l'indicateur de référence afin de viser à limiter les impacts en cas de remontée des taux. Enfin nous investissons également sur différentes maturités afin de chercher à tirer parti des taux d'intérêt nous semblant les plus attractifs en termes de rendement ».

Comment sélectionnez-vous les titres sur lesquels vous décidez d'investir ?

« La gestion d'Ostrum SRI Euro Bonds 1-3 repose sur trois approches. La première consiste, lors de comités de spécialistes transverses, à analyser les paramètres macroéconomiques (taux d'intérêt, inflation, sélection de dette souveraine...) afin de viser à anticiper les mouvements de marché (exploiter les tendances sur les taux courts⁽¹⁾, les spreads⁽²⁾, l'inflation). Nous détectons, dans un second temps, les opportunités d'investissement. Enfin, nous mettons en oeuvre ces opportunités au sein du portefeuille. »

(1) Taux d'intérêt ayant une maturité inférieure à 2 ans.

(2) Écart entre le taux de rendement actuariel d'une obligation et celui d'un emprunt « sans risque » de même durée. Il représente la prime de risque que l'émetteur doit offrir à l'investisseur pour rémunérer le risque qu'il prend en investissant dans son titre. Plus l'investissement est risqué, plus la prime de risque offerte doit être élevée. (Source : AMF - www.amf-france.org)

PROFIL DE RISQUE

Ostrum SRI Souverains Euro 1- n'est pas garanti : il existe un risque de perte en capital. Le Fonds est soumis aux risques suivants : risque de taux, risque de crédit, risque pris par rapport à l'indicateur de référence, risque de contrepartie, risque lié aux techniques de gestion risque lié aux acquisitions et de cessions temporaires de titres et à la gestion des garanties financières, risque de durabilité. Pour une description plus complète des risques, se référer au prospectus du fonds, disponible auprès de Natixis Investment Managers International.

Indicateur Synthétique de Risque* : 1 **2** 3 4 5 6 7

* Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif du FCP est double :

- chercher à obtenir une performance supérieure à celle de l'indice Bloomberg Euro Aggregate Treasury 1-3 year
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Le FCP promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'Union Européenne.

EN SAVOIR +

Sensibilité

La sensibilité d'une obligation mesure la variation de sa valeur en pourcentage induite par une variation donnée du taux d'intérêt.

Schématiquement, une obligation ayant une sensibilité de 2 verra sa valeur baisser d'environ 2 % si le taux d'intérêt augmente de 1 %, et inversement.

Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé. Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

EN SAVOIR +

	Part R/A	Part I/A
Société de gestion	Natixis Investment Managers International	
Gestionnaire financier par délégation	Ostrum Asset Management	
Nature juridique	FCP de droit Français de type OPCVM	
Nourricier	Non	
Risque de perte en capital	Oui	
Durée de placement recommandée	> 2 ans	
Devise de référence	Euro	
Indice de référence	L'indice FTSE MTS Eurozone Government Bonds 1-3 Y mesure la performance des obligations d'États de la Zone euro dont la maturité est comprise entre 1 et 3 ans. Il est calculé en euro et inclut les coupons des obligations qui le composent. Il est disponible sur le site internet www.ftse.com la Zone euro dont la maturité est comprise entre 1 et 3 ans. Il est calculé en euro et inclut les coupons des obligations qui le composent. Il est disponible sur le site internet www.ftse.com . L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales et sociales telles que promues par le fonds.	
Classification SFDR	Article 8	
Proportion minimale :		
- d'alignement à la taxonomie ⁽¹⁾	0%	
- d'investissements durables	5%	
Date de création	04/10/1993	
Code ISIN	FR0010657387	FR0010208421
Éligibilité	Compte-titres ordinaire, Contrats d'assurance vie et de capitalisation référencés par le Groupe BPCE	
Abonnement	Oui	
Frais d'entrée⁽²⁾ maximum	3 % acquis au réseau distributeur	Néant
Frais de sortie⁽²⁾	Néant	
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	0,50 %. Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en mars 2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. • dont rétrocession au réseau distributeur: 0,32%	0,40 %. Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en mars 2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. • dont rétrocession au réseau distributeur: 0,08% maximum TTC de l'actif net.
Frais de transactions	0,2% de la valeur de votre investissement. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel variera en fonction des montants que nous achetons et vendons	
Commission de surperformance	Il n'y a pas de commission de surperformance pour ce Produit.	
Modalités de souscription et de rachat	Un dix millième de part, cours inconnu	
Souscription minimale initiale	Un dix millième de part	100 000 €
Valeur liquidative d'origine	100 €	1524,49 €
Valorisation	Quotidienne	
Heure de centralisation	12h30	
Indicateur synthétique de risque⁽³⁾	1 2 3 4 5 6 7	

Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit.

Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles gratuitement en français sur demande auprès de Natixis Investment Managers International et sur le site <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0010657387/detail> pour la part R(C) et <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0010208421/detail> pour la part R(D). Vous devez prendre connaissance du DIC qui devra vous être remis préalablement à la souscription. Vous devez prendre connaissance du DIC qui devra vous être remis préalablement à la souscription. Pour plus d'information concernant les aspects liés à la durabilité du fonds, veuillez-vous référer au document prévu par l'article 10 de la réglementation SFDR intitulé «Publication d'informations en matière de durabilité» disponible sur le site de la société de gestion du fonds et sur le site <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0010657387/detail> pour la part R(C) et <https://ngamdf-opcvm-reseaux.net/fonds/FR0010208421/detail> pour la part R(D).

(1) L'objectif de la Taxonomie européenne est la création d'un système de classification de ce qui est considéré comme « durable » d'un point de vue environnemental et social. Elle crée un cadre et des principes pour évaluer les activités économiques à l'aune de six objectifs environnementaux. (2) Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance s'appliquent. (3) Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque (ISR), tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. Indicateur Synthétique de Risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué). Le niveau de l'Indicateur Synthétique de Risque est celui en vigueur à la date de rédaction du document.



Les références à un classement, un label, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du fonds ou du gestionnaire.

Créé par le ministère français des Finances, ce label public vise à rendre plus visibles les fonds d'Investissement Socialement Responsable (ISR) auprès des épargnants. Pour obtenir le label ISR, l'organisme de certification effectue un audit pour s'assurer que les fonds répondent à un ensemble de critères de labellisation. Pour plus d'informations sur la méthodologie, veuillez consulter le site www.llelabelisr.fr.

MENTIONS LÉGALES

Ce document, à caractère promotionnel, est destiné à des clients non professionnels au sens de la Directive MIF 2. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Natixis Investment Managers International. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Natixis Investment Managers International à partir de sources qu'elle estime fiables. Natixis Investment Managers International se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. Natixis Investment Managers International ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Le Fonds est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers et est autorisé à la commercialisation en France et éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise. Les principales caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un Fonds sont décrits dans le Document d'Information Clé (DIC) de ce dernier. Les risques et les frais relatifs à l'investissement dans un fonds sont décrits dans le prospectus de ce dernier. Veuillez vous référer au prospectus et au site internet du gérant financier pour plus d'information sur la méthodologie d'évaluation ESG du fonds. La politique de vote et d'engagement est disponible via le lien suivant : www.natixis-im.com. Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Pour toute réclamation, votre agence bancaire au sein de laquelle vous avez souscrit notre produit est votre premier interlocuteur. Prenez contact avec votre Conseiller ou votre Directeur d'agence. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance, directement à l'agence, par courrier, par mail ou par téléphone. Vous retrouvez ses coordonnées directement sur votre extrait de compte. Votre interlocuteur qualifiera la nature de la demande et du besoin et pour tout élément portant spécifiquement sur le produit, votre interlocuteur s'adressera alors à la société de gestion dans le cadre de son dispositif ad hoc de traitement des réclamations pour obtenir les précisions attendues. Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez prendre contact avec le service réclamation de votre banque dont les coordonnées figurent directement sur le site client dans la rubrique dédiée « Réclamations ». En cas de désaccord persistant, vous pouvez prendre contact gratuitement avec un médiateur dont le médiateur de l'AMF à l'adresse suivante : Autorité des marchés financiers, Médiateur de l'AMF, 17 Place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02. Le formulaire de demande de médiation ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site <http://www.amf-france.org>. La saisine du Médiateur s'effectue en langue française.

L'attention des investisseurs est attirée sur les liens capitalistiques existant entre BPCE, les distributeurs potentiels du produit du groupe BPCE et les entités citées et sur l'existence de risques de conflits d'intérêts potentiels.

Document non contractuel, actualisé en février 2023.

Ostrum SRI Euro Bonds 1-3 est un FCP de droit français, dont la société de gestion est Natixis Investment Managers International (Délégitaire: Ostrum Asset Management).

Ostrum Asset Management – Société anonyme au capital de 48 585 279 euros - 525 192 753 RCS Paris Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 18000014. Siège social: 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - www.ostrum.com

Natixis Investment Managers International - Société anonyme au capital de 94 127 658,48 euros – 329 450 738 RCS Paris – Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris – www.im.natixis.com

BPCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 180 478 270 € - RCS Paris n° 493455042 - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - BPCE, intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro 08045100.